

Publié le 17 Janvier 2023

Arrêté portant composition du Comité Social Territorial

Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 juillet 2022 n°4, fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à cinq titulaires et cinq suppléants et celui du collège des représentants de l'employeur à cinq titulaires et cinq suppléants.

Vu les délibérations concordantes du conseil municipal (n°3 du 06 juillet 2022) et du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (du 07 juin 2022) validant la création d'un CST commun.

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du comité social territorial du Comité Social Territorial de la ville de Fresnes-sur-Escaut et du CCAS de Fresnes-sur-Escaut s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité

TITULAIRES

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
FORNIES Valérie	Maire et Présidente du CST
HENRARD José	Maire Adjoint
VILET Annabelle	Maire Adjointe
DELCROIX Anne-Marie	Maire Adjointe
WYSOKI Joris	Conseiller municipal

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Fonction</i>
OUHOUD Naïma	Conseillère municipale déléguée
HECHT Christophe	Conseiller municipal délégué
MANIEZ Marie-Thérèse	Maire Adjointe
SYBILLE Jean-Yves	Maire Adjoint
SKRZYPCZAK Bernard	Conseiller municipal

Représentants du personnel**TITULAIRES**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
MAES Fabien	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
BERNARDI David	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
REGUEME Agnès	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
HONNIS Nicolas	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
MONTUELLE Giovanna	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut

SUPPLEANTS

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Organisation syndicale</i>
DEZOTEUX Claudia	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
PIESSET Gérald	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
BLOT Priscillia	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
GRASSART Virginie	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut
DELAIRE Joachim	FAFPT de Fresnes-sur-Escaut

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, et transmis Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et à l'organisation syndicale.

Fait et arrêté à Fresnes-sur-Escaut le 14 janvier 2023,

Mme le Maire
Valérie FORNIE

